

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 690/2002 de la Banque centrale européenne du 18 avril 2002 modifiant le règlement (CE) n° 2818/98 (BCE/1998/15) concernant l'application de réserves obligatoires (BCE/2002/3)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 106 du 23 avril 2002)

Page 10, à l'article 1^{er}, paragraphe 4:

au lieu de:

$$«R_t = \frac{H_t \cdot n_t \cdot r_t}{100 \cdot 360_t}»$$

lire:

$$«R_t = \frac{H_t \cdot n_t \cdot r_t}{100 \cdot 360}»$$

Rectificatif à l'orientation 2000/776/BCE de la Banque centrale européenne du 31 août 2000 concernant les instruments et procédures de politique monétaire de l'Eurosystème (BCE/2000/7)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 310 du 11 décembre 2000)

Page 78, à l'annexe II, chapitre I, point 1:

au lieu de: «1. Caractéristiques communes minimales complémentaires applicables à l'ensemble des dispositions régissant les opérations de politique monétaire.»

lire: «1. Les dispositions contractuelles ou réglementaires pertinentes appliquées par la BCN garantissent que ses conditions générales sont applicables aux opérations de politique monétaire.»

Rectificatif à la décision 2002/325/CE de la Commission du 31 mai 2001 portant approbation du document unique de programmation pour les interventions structurelles communautaires dans le territoire du «Kustgebied-Westhoek» de la province de Flandre orientale, relevant de l'objectif n° 2, en Belgique

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 122 du 8 mai 2002)

Dans le sommaire et à la page 14, dans le titre, le numéro de notification est modifié comme suit:

au lieu de: «C(2001) 868»,

lire: «C(2001) 1269».
